

COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : Plénière du mardi 09 septembre 2025 tenue au siège du district à Vesoul à 17h00

Présidence : Monsieur GIBOULET Albert

Présents : Messieurs FIDON François, Marc LEMERCIER et GUYON Thibaut

Excusés : Monsieur ZONI Alexis (en formation à Dijon)

La séance débute à 17h00 avec les membres présents.

1 – Mot du Président

Le président remercie les membres pour leurs présences et mentionne l'absence excusée d'Alexis en formation à Dijon. Un nouvel état de lieux est à faire sur les installations restant à renouveler, ensuite établir une liste des installations à prioriser dont le classement arrive à échéance.

Nous axons notre début de saison sur le classement des éclairages et les homologations de gymnase en ciblant où des équipes futsal évolueront en championnat départemental.

Rappel des évolutions dans nos habitudes de travail avec la plateforme stadium mis en place depuis 2 années qui évolue maintenant avec la phase 2 (Stadium 2).

- **Le rapport de visite est dématérialisé ce qui implique** au propriétaire d'en faire la demande de visite de classement mais il nous incombe d'être à l'initiative de cette démarche en prenant contact avec le propriétaire et le club ; dès le RDV établi, prévenir la CRTIS.
- Uniformiser le niveau des exigences et attentes au sein de la commission.
- La sécurité d'une installation reste un axe fort et point d'attention à maintenir à savoir au niveau des équipements, les abris de touche de construction artisanale avec angles saillants, les crochets de fixation des filets métalliques, les conditions sanitaires pour recevoir du public et le respect des zones de sécurité en périphérie de l'aire de jeu.
- Un tableau des réserves est tenu en ligue et notre rôle est d'assurer le suivi de la levée des réserves pour éviter une interdiction d'organisation de compétitions. Il est surtout demandé aux municipalités de nous tenir informé et de ne pas hésiter à formuler une demande de report justifié sans attendre l'échéance du délai formalisé.

2 – Situation des installations.

a) Visites de classement et de renouvellement installations réalisées

A la suite des retours des instructions par la CRTIS, il est constaté que la durée du classement est prononcée que pour une année, cela correspond à la durée accordée pour réaliser les travaux de mise aux normes de non-conformités mineures. Dans le cas où une non-conformité majeure est constatée, le classement est immédiatement suspendu et les travaux doivent être impérativement avant la prochaine compétition.

Etat des installations instruites à la réunion plénière de la CRTIS le 03/09 à Dijon

- **Stade Municipal à Perrouse et Villers Le Temple** (honneur) - classement T5 jusqu'au 17/06/2035, dans l'attente de fin de mises aux normes T3
- **Stade municipal à Montagney** – classement T6 jusqu'au 02/07/2026, prononcé pour 1 an dans l'attente de lever les réserves mineures (changement de buts et fourreaux but A8 à recouvrir)
- **Stade municipal à Bussurel** – classement T6 non renouvelé, NC majeures à lever (zone de sécurité et MC sur 1 côté complet à installer) – **retiré du classement**
- **Stade des Echalets à Athesans et Etroitefontaine** – classement T6 prononcé pour 1 an, NC mineures à lever (MC pas continue, des manques à combler et fixation des filets à revoir)
- **Stade municipal à Aillevillers et Lyaumont** - classement T5 jusqu'au 02/07/2026 prononcé pour 1 an, NC mineures à lever (hauteur des buts à corriger avant début compétitions, attaches filets à changer, MC à rendre continue, contournement des bancs de touche, ajout perches et tendeurs pour le soutien des filets)
- **Stade municipal à Colombier** – classé T6 non renouvelé, **la nouvelle demande de classement en Foot A8 étant non validé** car les buts de FOOT A8 sont mobiles, demandés qu'ils soient dans des fourreaux ; **l'installation est retirée du classement jusqu'au 03/09/2035**, plus de compétition possible
- **Stade municipal 1 à Raddon et Chapendu** – classement T5 jusqu'au 02/09/2026, prononcé pour 1 an, NC mineures à lever
- **Stade des Gravier 1 à Larians et Munans** – classement T4 renouvelé jusqu'au 03/09/2035
- **Stade des Gravier 2 à Larians et Munans** – classement T6 renouvelé jusqu'au 03/07/2034
- **Stade la Prairie 1 à Stade Scey sur Saône et Saint Aubin** – classement T4 non renouvelé, classé T5 jusqu'au 03/09/2026 pour 1 an, la durée pour réaliser les travaux de NC mineures constatées et surtout la mise en conformité des buts de FOOT A11, prévu mais dont la réalisation n'a pas été constatée.
La CRTIS demande à la municipalité de déposer un dossier APE regroupant l'ensemble des travaux à réaliser sur ce complexe sportif
- **Stade la Prairie 2 à Stade Scey sur Saône et Saint Aubin** – **classement T6 non renouvelé** ; il manque un vestiaire arbitre. Le classement prononcé est T7 jusqu'au 03/09/2026
- **Stade Intercommunal à Brevilliers** - le classement T3 **renouvelé jusqu'au 31/12/2025** ; à la suite de la réception des tests in situ, des travaux de maintenance sont demandés et les tests in situ à refaire avant fin de l'année 2025.
- **Stade du Polygone à Héricourt** – le classement T6 pas renouvelé, une non-conformité majeure à lever et il est demandé de procéder au traçage de l'aire de jeu afin de vérifier la conformité des zones de sécurité. **NC majeure levée avec preuves envoyées le 15/09/25, les compétitions sont de nouveau autorisées.**
- **Stade du Mougnot à Héricourt** – le classement T4 pas renouvelé et le nouveau classement est **TRAVAUX jusqu'au 31/12/2027** pour permettre la réalisation la mise aux normes des vestiaires.
- **Georges Pequegnot 1 à Lure** – le classement T3 pas accordé car l'ensembles des travaux de mises aux normes non réalisés dans leur totalité dont l'agrandissement des vestiaires joueurs et les zones de sécurité avec les sautoirs à revoir. Le classement prononcé est T4 (**durée du classement à vérifier avec la CRTIS**)

- **Stade Intercommunal à Champagny** en gazon synthétique, nouvelle installation – classement niveau T4 prononcé jusqu’au 30/06/2034.

Autres installations – classement gymnases

- **Gymnase de Pesmes** (CC Val de Gray) – premier classement prononcé Futsal 4 jusqu’au 03/09/2026 dans l’attente de la transmission de l’AOP ou AAC
- **Gymnase Sonjour à Gray** (CC Val de Gray) – premier classement prononcé Futsal 4 jusqu’au 05/02/2035
- **Gymnase Delaunay à Gray** (CC Val de Gray) – premier classement prononcé Futsal 3 jusqu’au 05/02/2035
- **Gymnase Jean Jaurés à Vesoul** (Municipalité) – premier classement prononcé Futsal 2 jusqu’au 20/03/2035
- **Gymnase Alice Milliat à Lure** (Municipalité) – premier classement prononcé Futsal 2 jusqu’au 24/04/2035
- **Gymnase du Charton à Fougerolles** (Municipalité) - premier classement Futsal 4 en cours d’instruction dans l’attente de la fourniture du plan coté (fait après la réunion du 03/09/25)
- **Gymnase Raymond Gueux à Gy** (Municipalité) - premier classement prononcé Futsal 3 jusqu’au 03/09/2035

b) Visites de classement et de renouvellement éclairage réalisées

- **Stade Sébastien Carrey à Lure** – classement E6 LED renouvelé jusqu’au 03/09/2029
- **Stade du Château à Francheville** - classement E6 LED renouvelé jusqu’au 03/09/2029 (mise en garde sur un besoin de maintenance avec reprise de réglages signalé par un courrier bien pris en compte par la municipalité)
- **Stade du Collège Raymond Gueux à Gy** – premier classement E6 LED prononcé jusqu’au 05/02/2029
- **Stade Ragu à Jussey** – classement E6 prononcé jusqu’au 04/06/2027
- **Stade Albert Bollet à Saint Remy** - classement E6 prononcé jusqu’au 04/06/2027
- **Stade du Charton 1 à Fougerolles** (honneur) – passage en LED classement E5 prononcé jusqu’au 05/02/2029
- **Stade du Charton 2 à Fougerolles** (stabilisé) – classement E7 LED prononcé jusqu’au 05/02/2029
- **Stade des Graviers à Larians et Munans** (honneur) – passage en LED classement E5 prononcé jusqu’au 02/07/2029
- **Stade Intercommunal à Champagny** – premier classement E5 LED prononcé jusqu’au 03/09/2029
- **Stade Marcel PERREY1 à Arc les Gray**, à la suite de visite de classement du 15/09/2025, le critère U1h n’est pas conforme, **le classement E5 n’est pas prononcé, pas de compétitions nocturne autorisées**
- **Stade Marcel PERREY2 à Arc les Gray**, à la suite de visite de classement du 15/09/2025, les critères sont conformes pour un éclairage E7, dossier en cours de transmission, le dossier à l’ODJ de la prochaine CRTIS.

Autres installations

- **Gymnase Brosset à Lure** – après passage en LED, nouveau classement EFutsal 1 prononcé jusqu’au 25/09/2027
- **Gymnase Communautaire à Citers** – classement renouvelé EFutsal 4 jusqu’au 03/09/2029
- **Gymnase Alice Milliat à Lure (Municipalité)** – premier classement prononcé EFutsal 1 jusqu’au 22/05/2027

c) Installations retirées du classement

- **Stade municipal à Velet** – classement T6 ; retiré du classement à la demande de la municipalité
- **Stade municipal à Mailley et Chazelot** – classement T7 ; retiré du classement à la demande de la municipalité
- **Stade municipal 2 à Raddon et Chapendu** - classement T6 ; retiré du classement à la demande de la municipalité
- **Stade Gilbert Ferral à Pusey** - classement A8 ; retiré du classement à la demande de la municipalité

3 **Affaires en cours- planification des actions**

a) Visites à planifier

Il a été procédé à la revue des visites à planifier pour cette fin d'année

- Le tableau est à mettre à jour en fonction de la validation des décisions de la CRTIS action en cours avec Thibaut

b) Mise aux normes des installations T5 ;

Action en cours avec **un délai au 31 décembre 2027** pour de conformer au règlement des terrains, passé ce délai l'installation sera classée niveau T6 avec pour conséquence majeure la mise en application des normes des nouvelles installations c'est-à-dire une aire de jeu 105/68m, des vestiaires joueurs à 20m2 et arbitre à 12m2 alors que dans la plupart des cas cela concerne l'absence d'une clôture extérieure.

Cela concerne 14 installations non conformes (NC) dont 3 avec des équipes en championnat régional.

c) Dossiers mises aux normes à la suite d'accession ;

Accession en Régional 1 – Niveau de classement requis T3, le club du FC Rioz concerné va évoluer sur le terrain synthétique de niveau T4 ; la municipalité a 3 années pour réaliser les travaux de mises aux normes, vu avec la CRTIS qui a transmis à la CFTIS.

Accession en R3 – Niveau de classement requis T5 ; pas d'installation concernée, toutes les équipes actuelles de D1 sont en règle.

Accession en D1 – Niveau de classement requis T5 (idem R3)

Une seule installation non conforme *

Autrey Les Gray niveau T6 qui, pour rappel, a déjà fait l'objet d'une demande de mise en conformité T5 avec une échéance au 31 décembre 2025. Le club va évoluer sur un terrain de repli niveau T5 (Champlitte) dans l'attente de la mise aux normes réalisée.

La commission n'octroyant plus d'autre délai pour évoluer en D1.

Cas particulier du stade Pierre Ontani à Seveux - installation T6 et à la vue de la progression sportive du club, une mise aux normes T5 est à envisager, la commission rencontrera la municipalité et le club résident ; contact à prendre avant fin de saison.

Lure – Stade Pequegot 1 (honneur) classé au **niveau Travaux 3 jusqu'au 07/09/2025** ;

La mise aux normes T3 n'a pas été achevée, une visite de classement a été réalisée le 18 août et le dossier transmis à la CFTIS ; pas de nouveau délai ne sera octroyé.

3 **Situation des dossiers FAFA.**

a) Dossiers clôturés

- Eclairage à Gy (E6) – validé et dossier soldé
- Eclairage à Fougerolles 1 honneur (E5) – validé et dossier soldé
- Eclairage à Fougerolles 2 terrain annexe (E7) – validé et dossier soldé
- Eclairage E5 à Larians et Munans terrain honneur – validé et dossier soldé
- Sécurisation à Larians et Munans – clôture honneur – validé et dossier soldé
- Sécurisation bancs de touche à Jasney – validé et dossier soldé
- Sécurisation à Rioz 1 – clôture et pare ballons – validé et dossier soldé
- Sécurisation à Fougerolles honneur – bancs de touche – validé et dossier soldé
- Sécurisation à Champagny - clôture et bancs de touche – validé et dossier soldé
- Dossier transport pour Vesoul, validé et soldé
- Dossier transport pour Val de Pesmes, validé et soldé

b) Dossiers réalisation en cours

- Eclairage à Arc les Gray E5 (Perrey 1 honneur) et E7 (Perrey 2 stabilisé) – travaux terminés, visite de classement à réaliser – **la visite réalisée le 15/09/25 (F.Fidon / A.Giboulet)**
- Sécurisation à Champagny – clôture extérieure
- Sécurisation à Villersexel - clôture et main courante (à réceptionner)
- Sécurisation à Froideconche - clôture stade Bellevue 1 (à réceptionner)
- Création vestiaires à Echenoz La Méline, subvention accordée ; les travaux pouvant débuter
- Création vestiaires à Breurey Les Faverney, subvention accordée ; les travaux pouvant débuter

c) Dossiers en cours de finalisation,

- Eclairage E5 à Luxeuil les bains sur l'honneur (avis favorable)
- Eclairage E7 à Luxeuil les Bains sur l'annexe (avis favorable)
- Création/réhabilitation vestiaires à Villersexel (avis favorable)
- Création/réhabilitation vestiaires à Port sur Saône (API en cours dans l'attente d'un avis favorable)
- Projet de sécurisation à Velesmes porté par le club des 2 Vels – mise en place d'une clôture extérieure pour répondre à la mise aux normes T5

4 **Questions diverses**

Pas de questions diverses

La plateforme Fafa est de nouveau accessible et nous allons pouvoir saisir les dossiers en attente d'enregistrement.

Lors de la dernière CRTIS, il est rappelé que les notes de frais devront comporter les heures passées même si cela n'est qu'à titre indicatif.

5 **Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 18h30

Fait à Vesoul, le 16 septembre 2025

Le président CDTIS de la Haute-Saône



RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.